



Le Bulletin Municipal de Pléaux



N° 9 – Janvier 2017



*Nouvelles illuminations à
Saint-Christophe-Les Gorges*



*Toute l'équipe du Conseil Municipal souhaite à l'ensemble des habitants de
Pléaux et ses communes associées d'excellents vœux pour 2017.*

Vœux du maire

Au nom de toute l'équipe municipale que je représente, je souhaite à tous les habitants et résidents de Pléaux et ses communes associées nos meilleurs vœux pour 2017.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous, une année heureuse au cours de laquelle, dans tous les domaines aussi bien individuels que collectifs, vous saurez mobiliser l'énergie nécessaire pour mener à bien vos projets.

C'est dans cet état d'esprit que nous devons entamer cette nouvelle année qui verra les limites de nos territoires se redessiner. Plus que jamais, dans cette grande Région Auvergne Rhône Alpes, nous devons mettre en avant les atouts de notre commune. Nous devons poursuivre nos efforts, nous devons être solidaires, respectueux les uns des autres.

A notre niveau, nous allons essayer de poursuivre nos actions et respecter les engagements que nous avons pris devant vous.

Je tiens aussi à remercier toutes et tous ceux qui ont pris des nouvelles de ma santé depuis mon intervention chirurgicale. Je serai de retour en mairie courant Janvier. Merci encore pour les messages d'encouragement qui m'ont beaucoup touché.

Je veux aussi avoir une pensée pour toutes celles et ceux qui ont traversé, ici ou ailleurs dans le monde, cette année dans la douleur, causée par la disparition d'un être cher, la maladie ou la perte de leur emploi. Pour conclure, je vous renouvelle nos vœux pour cette nouvelle année et surtout une bonne santé à tous. Nous devons être vigilants pour construire ensemble une humanité où dialogue, tolérance et savoir sont des valeurs partagées.

Quoi de neuf sur le site ?

La publication sur le site de la rubrique "Croix" dans l'onglet « Patrimoine » a permis d'en retrouver deux supplémentaires. Une à Loupiac (celle de La Roche) et une à Saint Christophe (celle de Crozat). Merci à ceux qui nous ont permis d'enrichir ce patrimoine de proximité. Pour les voir, savoir où elles sont ou apprendre leur histoire, aller sur le site à la page Croix, et cliquer sur les communes dans la carte interactive, en zoomant vous finirez par les trouver.

I - Activités des conseillers

Les demandes de subventions pour les projets 2017/2018, le choix du délégataire pour le nouveau contrat d'affermage du service public de l'eau potable, les tarifs et redevances 2017 et la modification des statuts de la *Communauté de Communes du Pays de Salers* suite à la loi NOTRe (voir point IV), ont occupé l'essentiel des débats des réunions du Conseil Municipal des 23 novembre et 21 décembre 2016.

➤ LES PROJETS

Réhabilitation du gymnase - Après la procédure réglementaire de mise en concurrence, le bureau d'études "Atelier Site et Architecture" (Aurillac) a été retenu par les élus pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre du projet. Des études complémentaires sont également à prévoir : thermique du bâtiment, investigations géotechniques, diagnostic amiante et plomb. Afin d'optimiser le plan de financement de l'opération, il a été décidé d'engager dès l'année 2017 les études préalables qui permettront de préciser la conception des aménagements projetés, de générer des économies d'énergie et d'affiner l'enveloppe allouée aux travaux. Cette première phase va faire l'objet d'une demande de subvention spécifique, au taux de 40 %, auprès des services de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Aménagement de la rue d'Empeyssine - Les travaux proposés consistent à harmoniser les matériaux de cette rue avec ceux employés sur la place Georges Pompidou ou qui vont l'être prochainement dans la rue du Bournat (revêtements de surface colorés, pavés granit, dalles basalte en opus pour marquer les seuils d'habitation), tout en priorisant la sécurisation des espaces pour les piétons et les vélos. Ce dossier qui va faire également l'objet d'une demande de subvention DETR (de 20 à 40 % pour ce type d'opération), va bénéficier d'une aide d'un montant de 15 000 € de Monsieur le Député de la circonscription sur sa réserve parlementaire. La participation financière du Conseil Départemental sera aussi sollicitée, à hauteur de 15 % environ, car cette rue fait partie du domaine public routier départemental.

Création d'un lotissement - Suite à l'acquisition par la collectivité de la propriété "Audebert", un avant-projet de création d'un lotissement à usage d'habitation a été adopté par les conseillers. Les travaux consistent à viabiliser 4 lots -d'une surface moyenne de 900 m²- desservis directement par la rue Soubeyre. Une demande de concours financier va être déposée auprès de la Communauté de Communes du Pays de Salers. L'objectif de la municipalité est de proposer un prix de vente attractif des lots.

Réhabilitation du système d'assainissement collectif du bourg et du lotissement de Loupiac - Le Conseil Municipal a validé le programme de réhabilitation proposé par le bureau d'études *Impact Conseil* qui préconise une réunification des réseaux afin de traiter les effluents du bourg et du lotissement vers une même station d'épuration qui sera située, compte tenu de la topographie du secteur, à proximité de l'actuelle station du bourg (l'Agence Régionale de Santé ayant émis un avis favorable au projet d'implantation). La filière de traitement de type "filtres plantés de roseaux" est identique à celles des stations de Loupiac Gare et des bourgs de St-Christophe-les-Gorges et de Tourniac. S'agissant des réseaux du lotissement, un réseau séparatif d'eaux usées sera créé, ainsi qu'un poste de refoulement afin de conduire ces effluents vers le réseau du bourg. Dans le bourg, il est également prévu de déconnecter les eaux pluviales des eaux usées, cela va concerner 49 branchements individuels.

Cette opération devrait bénéficier d'un financement conséquent sans doute à hauteur de 80 % de la dépense estimative : les organismes financeurs sollicités étant l'Agence de l'Eau Adour Garonne et l'Etat au titre de la DETR.

➤ NOUVEAU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Dans le prolongement de la décision de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'eau potable, la mise en concurrence a donné lieu à une compétition entre deux délégataires potentiels les Sociétés SAUR et VEOLIA qui ont toutes les deux présenté des offres répondant au cahier des charges. L'assemblée municipale a donc été amenée à faire un choix au regard de l'analyse technique et financière des propositions établie par les services de *Cantal Ingénierie et Territoires*. Le classement final conduit à proposer l'offre de la Société SAUR -option d'affermage 8 ans- qui d'une part assure à la collectivité un service de qualité et d'autre part propose les tarifs les plus avantageux des deux offres présentées, ce qui se traduira par une baisse sensible du prix actuel de l'eau potable. Après échanges de vues, une large majorité de conseillers a décidé de confier l'affermage du réseau d'eau potable à la Société SAUR pour une durée de 8 ans à compter du 1er janvier 2017.

➤ TARIFS ET REDEVANCES

Les élus ont fixé comme suit les divers tarifs et redevances pour l'année 2017 dont voici les principaux :

- ✓ Eau (part communale) : usage domestique 0,37[€] HT/m³ - usage agricole 0,28[€] HT/m³
- ✓ Assainissement : abonnement 18[€] ; consommation 0,95[€]/m³
- ✓ Piscine : forfait saison 25[€] - de 16 ans ; 50[€] + de 16 ans
- ✓ Bibliothèque (abonnement annuel) : 2,50[€] - de 16 ans ; 5[€] + de 16 ans
- ✓ Garderie scolaire : 1[€]/enfant/heure
- ✓ Cantine scolaire : 2,80[€] par enfant
- ✓ Tennis, court couvert de la salle omnisport : 5[€]/heure
- ✓ Activité « Musculation » : forfait saison 10[€]
- ✓ Location des salles polyvalentes

	Pleaux	Loupiac	St Christophe	Tourniac
Pour un particulier	150 [€]	100 [€]	100 [€]	100 [€]
Pour une association	Gratuit			
Forfait nettoyage	50 [€]	30 [€]		
Forfait location vaisselle	30 [€]			/
Caution	300 [€]			

➤ OUVERTURE AU PUBLIC DU BUREAU DE POSTE DE PLEAUX

Les élus ont voté à l'unanimité une motion pour demander à la Direction Régionale de *La Poste* qu'une organisation adéquate soit mise en place afin de palier aux fermetures intempestives et garantir l'ouverture au public sans interruption du lundi au samedi.

Des courriers ont été adressés aux parlementaires et à Monsieur le Président de l'Association des Maires du Cantal afin qu'ils s'associent à la démarche de la commune.

II - Le pays de Pleaux se met au vert

➤ *Aux écoles*

La municipalité a commandé des mallettes Tri Master, un programme pédagogique et ludique de **sensibilisation au développement durable** à travers l'exemple du tri et du recyclage des emballages ménagers, destiné aux enfants de 6 à 11 ans.

Initié en 2013 par Eco-Emballages, en partenariat avec l'Association des maires de France, le programme Tri Master est proposé gratuitement aux municipalités et peut être mis en place sur le temps périscolaire ou extrascolaire des écoles.

Ces mallettes comprennent plusieurs outils (DVD, Jeux de cartes, affiches, fiches de validation de connaissances, diplômes) qui permettent de sensibiliser les enfants à l'importance du tri tout en les valorisant et de rappeler les consignes en usage pour Pleaux à toute la famille et aux futurs collégiens.

➤ *Au collège*

Sollicitée par les collèges de Pleaux et de Mauriac, l'ambassadrice du tri du SIETOM a entrepris de lancer une **opération de tri et de réduction des déchets par compostage et actions anti gaspillage**.

Le collège Raymond Cortat s'est montré très favorable à cette opération et tous, du principal aux élèves en passant par les agents, l'intendante et les professeurs seront impliqués à partir du mois de janvier dans un processus de changement de pratiques.

Des colonnes de tri seront installées près du collège et permettront le tri des déchets : Verre, Emballages et Papier.

L'opération la plus innovante cependant est celle qui concerne les bio-déchets*. Une sensibilisation générale sur le développement durable sera faite auprès des élèves par niveaux et chaque niveau désignera un référent pour l'année qui suivra l'opération.

L'action entreprise consistera à mobiliser le personnel et les élèves pour réduire le volume de bio-déchets (pain, épiluchures, déchets cantine) et les recycler par un processus naturel dans un composteur.

Une table de tri sera acquise et installée pour permettre de trier les restes des plateaux. La pesée des déchets (de préparation et des repas) est prévue pour évaluer les efforts et leur progression. Deux bacs à compost seront construits sur place et permettront la transformation de déchets en compost utilisable par le collège au fur et à mesure de sa maturation.

C'est une action, parmi d'autres possibles, contre le gaspillage mais elle n'est pas sans impact économique.

En utilisant les chiffres de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) on peut estimer que le volume théorique de bio-déchets de la cantine de Pleaux, par année scolaire, est de 2,5 tonnes. Une quantité à ajouter à celle du volume trié à partir des autres déchets et qui représente plusieurs tonnes. **La commune pourra ainsi faire l'économie du traitement (par incinération en Corrèze) de cette masse de déchets recyclables.** Sachant que la tonne de déchets incinérés coûte 115 euros à la collectivité, il faut souhaiter que cette opération réussisse, remercier le SIETOM de la lancer et l'équipe du collège de l'avoir accueillie.

Quelques références européennes pour conclure :

Le pays qui recycle (y compris par compostage) le plus les **déchets municipaux**, c'est l'Allemagne : 60%. Sur les 28, La France est onzième, à 38%, de 5 points en dessous de la moyenne (43,5%). Mais, signe encourageant, en 2000 cette moyenne était de 25,2%. En quinze ans, de 2000 à 2015, le volume d'incinération d'ordures ménagères a globalement baissé de 18,3%.

Le collège Raymond Cortat va désormais apporter son tribut à cet effort planétaire pour préserver l'environnement.

(Chiffres tirés des statistiques européennes sur le développement durable 2014).

*un bio-déchet est un **déchet biodégradable** non dangereux : de jardin, de parc ou de cuisine issu des ménages, des restaurants, des traiteurs, des établissements scolaires etc...

Et puis aussi :

Les **capsules Nexpresso et les emballages légers en aluminium** (couvercle de yaourts...) peuvent désormais entrer dans une filière de **recyclage pour les habitants de la commune** grâce à des containers dédiés dans les déchetteries du Pays de Salers et **notre fleuriste de la place de Pleaux** qui les recueillent à leurs heures d'ouverture. (Plus faciles sur la place).

Les capsules sont broyées et chauffées pour séparer le marc, l'alu et le plastique.

Le marc est utilisé pour du biogaz et/ou du compost. Le plastique est transformé en énergie, l'alu redevient ... des capsules. Il faut savoir que l'alu est indéfiniment recyclable et que Nexpresso a vendu en 2012 1,8 milliards de capsules en France. ...

III - Pleaux et ses Communes associées

➤ *Colis de Noël*

Dans toutes les communes ont été distribués des colis de Noël aux anciens.

Qu'ils soient seuls ou en couple, résidant à leur domicile ou en Maison de retraite, les bénéficiaires ont reçu la visite de membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), moment de rencontre et d'échanges toujours chaleureux et agréable.

Le nombre de personnes concernées est cette année de :

- ✓ Loupiac 32
- ✓ Pleaux 130
- ✓ Saint-Christophe-Les-Gorges 47
- ✓ Tourniac 34

➤ *Défibrillateurs*

Toutes les communes de Pleaux sont désormais équipées de défibrillateurs accessibles à toute heure.

Il y a quelques années deux appareils ont été installés, l'un au **complexe sportif de Pleaux** et l'autre au **stade de Conroc**. L'équipement a été complété il ya quelques semaines et toutes les communes associées sont désormais dotées de Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE), financés en partie par la CNP Assurances et la Fondation de France.

Ceux ci ont été installés à l'extérieur :

- ✓ **en façade de la mairie de Tourniac,**
- ✓ **sous l'ancien préau à droite de la mairie de Loupiac,**
- ✓ **et sur la façade de la salle des fêtes de Saint-Christophe Les Georges.**

Un sixième doit être installé en début 2017 dans le **centre de Pleaux à coté de la poste.**

Il faut savoir qu'un décret du 4 Mai 2007 **autorise toute personne** autre que les secouristes, les pompiers ou les professionnels de santé à utiliser les DAE grâce à leur simplicité et leur sécurité de mise en œuvre.

Après avoir allumé l'appareil une « voix off » vous guide dans les gestes à faire et, après la pose des électrodes, l'appareil procède à un diagnostic qui décidera, ou pas, de son déclenchement. Le défibrillateur ne délivrera donc des chocs électriques que si c'est nécessaire.

Des **réunions d'informations ouvertes à tous** seront organisées dans chaque commune au cours du premier trimestre 2017 afin de présenter et d'expliquer le fonctionnement de l'appareil. L'annonce des lieux et horaires de ces réunions sera faite par voie de presse et sur le site de la commune (pleaux.fr).

➤ *Exposition*

Du 17 décembre au 11 janvier, dans les rues de Pleaux, l'association archéologique ARTEMIS, entre archéologie d'Orient et d'Occident, a organisé une exposition intitulée **Histoires de Crèches**. Ont été réunies plus de quarante crèches, de paroisses ou de collectionneurs, datant des XVIIème, XVIIIème, XIXème et XXème siècles. De la crèche en bois, à la crèche en cire ou en verre filé en passant par les santons en cire ou en terre cuite et les papiers roulés, il aura été possible d'admirer dans les vitrines d'anciens magasins de notre ville ces éléments du patrimoine qui ont permis à de nombreux visiteurs de mieux comprendre l'évolution de l'art des crèches et sa symbolique à travers les siècles.

Les crèches vitrées, réalisées par des religieuses, souvent à partir de matériaux de récupération, pouvaient être faites sur commande ou, quand les couvents ouvraient leur porte, emportées par des visiteurs en échange d'un don.

Cette exposition a servi d'émulation au sein du village puisque des crèches réalisées par des particuliers ont aussi été exposées. Elle a suscité un engouement au delà de notre bourg puisqu'elle a fait l'objet d'une information télévisée. <http://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne/cantal/cantal-creches-noel-s-exposent-rues-pleaux-1161227.html>

Pour toutes questions et informations vous pouvez contacter la présidente Aubignac Aurélie au 06.75.50.94.75 ou par mail à cette adresse aureliepleaux@hotmail.fr.



Nos amis les chiens, en ville et dans les villages

Suite à plusieurs plaintes de riverains, d'automobilistes, de promeneurs pédestres et de cyclistes, il est rappelé que :

Un arrêté municipal, affiché en mairie et datant du 20 novembre 2008, fait obligation, sous peine de poursuites, à tout propriétaire ou possesseur de chien « de nettoyer **immédiatement** les **déjections** que son animal aurait éventuellement effectuées sur les espaces publics ».

Le code rural interdit, par voie législative la **divagation** des chiens :

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve **hors de portée de voix** de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do>

Enfin le code rural oblige, par voie législative et réglementaire, sous peine de sanctions, les propriétaires de **chiens « catégorisés » (attaque ou garde et défense)** à certaines précautions. Les chiens de garde et de défense doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure en particulier sur la voie publique, dans les lieux publics et, plus généralement les locaux ouverts au public. Vous devez aussi avoir la carte d'identification.

Les races canines concernées, toutes les précautions et les sanctions correspondantes sont consultables aux adresses suivantes :

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2010/03/cir_30596.pdf

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do>

➤ *Recensement*

C'est quand ? Depuis 2004 les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population tous les cinq ans.

Dans ce cadre, **du 19 janvier au 18 février**, un agent recenseur se présentera chez vous. Il, ou elle, sera muni d'une carte officielle qu'il, ou elle, doit vous présenter. Ce sont des agents publics recrutés par le maire qui sont responsables de la collecte des informations. Ils ont tous reçu une formation dispensée par la commune et l'Insee (Institut National des statistiques et des études économiques). Ils disposent d'une carte tricolore avec photographie, signée par le maire et qui officialise leur fonction.

C'est quoi ? Le recensement est une enquête obligatoire menée sur l'ensemble du territoire qui fournit des statistiques sur les habitants (répartition par sexe et par âge), les conditions de logement, les professions, les modes de transport, les déplacements, etc... Il permet à l'INSEE, aux sociologues, aux économistes et à tous les services de l'Etat de déterminer la population de chaque commune avec le maximum de détails et d'exactitude. Cela sert notamment de base pour fixer la participation de l'Etat au budget communal (DGF), d'ajuster l'action publique, de prévoir les programmes de rénovation des équipements collectifs mais aussi de déterminer le mode de scrutin, les implantations d'officine de pharmacie et de débit de tabac, les barèmes de certaines taxes et la réglementation de l'affichage urbain.

En France ces données sont publiques et consultables sur le site de l'INSEE (insee.fr)

Comment ? Des questionnaires papier vous seront donnés que l'agent recenseur viendra récupérer. Vous pourrez aussi choisir de répondre par internet. En ce cas un code personnel vous sera remis.

A noter que l'agent recenseur est tenu au secret professionnel et que les réponses sont protégées par le secret statistique.

Participer au recensement est un acte civique. Merci de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs de votre commune.

➤ *Travaux de voirie*

Les travaux annoncés ont débuté mais l'entreprise à pris du retard suite à des imprévus. Les revêtements ne seront coulés qu'au printemps.

Agences postales communales de Loupiac et Saint-Christophe-Les-Gorges.

Il est rappelé aux habitants de ces communes que l'agence postale et communale leur offre un service de proximité, adapté aux besoins les plus couramment exprimés par les clients à savoir :

Courriers et colis :

Vente de timbres – poste à usage courant,

Vente d'enveloppes Prêt- à – poster et d'emballages Colissimo

Fourniture d'autres produits Courrier/Colis sur commande

Dépôt des objets y compris recommandés

Retrait des lettres et colis en instance

Service de proximité (contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et prêt à poster de réexpédition)

Services financiers (de dépannage) :

Retrait d'espèces sur CCP et Compte Epargne du titulaire dans la limite de **350€**, par période de 7 jours glissants.

Paiement de mandats cash, dans la limite de 350€ par opération.

Transmission au bureau de poste pour traitement selon les règles en vigueur :

- ✓ Des versements d'espèces sur CCP et Compte Epargne du titulaire dans la limite de 350€, par période de 7 jours glissants
- ✓ Des demandes d'émission de mandats cash, d'un montant maximum de 350€.
- ✓ Des procurations liées aux services financiers
- ✓ Des demandes de services liées au CCP

Heures d'ouverture des agences :

Loupiac : **Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 10h30 à 12h30 - Tél : 04.71.69.27.64.**

Saint-Christophe-Les-Gorges : **Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h15 à 10h15 - Tél : 04.71.69.42.86.**

LA BIBLIOTHEQUE DE PRET DU CANTAL SE TROUVE AUSSI DANS CES AGENCES

Le Conseil Départemental met un dépôt de livres à la disposition des habitants dans ces deux agences communales.

Le bibliobus parcourt toute l'année les routes du Cantal. Deux fois par an, il vient déposer de nouveaux livres dans les points relais des communes du département.

Ce service est géré par la Médiathèque Départementale qui souhaite ainsi assurer le maintien du service public de la culture.

Dans ces agences, vous pouvez également réserver les livres de votre choix, ceux-ci sont amenés par navette tous les mois.

N'hésitez pas à vous y rendre pendant les heures d'ouverture pour de plus amples renseignements que Nicole ALCARAZ se fera un plaisir de vous apporter.

➤ *Loupiac*

Distinction nationale.

Les Loupiacais tiennent à partager le plaisir et l'honneur de la nomination, début janvier, par le Président de la République, d'un des leurs, le Professeur Jean François Delfraissy, à la tête du Président du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

➤ *Tourniac*

Information à la population.

La DDT (Direction Départementale des Territoires) effectue fin 2016/début 2017 des travaux d'entretien et d'élagage sur les routes départementales D27 et D227. Pendant la durée des travaux, les branchages seront stockés provisoirement sur le coudert de Lagrillère. Ils seront ensuite traités par une entreprise de broyage d'ici 2 à 3 mois.

IV - Intercommunalité du Pays de Salers

La Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), promulguée le 7 août 2015 rend obligatoire des modifications statutaires des intercommunalités avant le renouvellement de leur mandat (prochaines élections municipales de 2020) qui vont dans le sens d'un renforcement de leurs compétences. La communauté du Pays de Salers a adopté une modification de ses statuts en novembre, désormais soumise à l'approbation des 27 communes la composant. Pleaux les a acceptés par délibération du 23 novembre 2016. Devenus effectifs depuis janvier 2017, ils sont disponibles sur le site de Pleaux à l'adresse suivante : <http://www.pleaux.fr/fr-les+competences.html>.

Très succinctement, les compétences des intercommunalités se classent en trois catégories :

1/obligatoires, 2/optionnelles et 3/facultatives.

1/ Ainsi aux **compétences obligatoires existantes** :

- ✓ Développement économique
- ✓ Promotion touristique
- ✓ Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales
- ✓ Aménagement de l'espace
- ✓ Collecte et traitement des déchets ménagers

se rajoutent désormais :

- ✓ Au 1er janvier 2017 : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des aires d'accueil des gens du voyage
- ✓ Au 1er janvier 2018 : GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- ✓ Au 1er janvier 2020, eau et assainissement

2/ **Compétences optionnelles** : (il est nécessaire d'en choisir au moins trois parmi les neuf proposées).

La communauté de commune du pays de Salers a choisi de reprendre les cinq qu'elle exerçait auparavant :

- ✓ Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- ✓ Politique du logement et du cadre de vie ;
- ✓ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- ✓ Action sociale d'intérêt communautaire.
- ✓ Création et gestion de maisons de services au public* et définition des obligations de service public afférentes

3/ **Compétences facultatives** (on peut ou non en prendre)

La communauté de communes du Pays de Salers s'est octroyée certaines compétences en matière de développement touristique, de réalisation d'études et de maîtrise d'ouvrage déléguée dans des domaines reconnus « d'intérêt communautaire » (c'est-à-dire où la compétence est partagée avec les communes ; par exemple pour Longayroux elle a choisi de prendre en charge les espaces d'activités mais le camping resterait de la compétence de la commune de Pleaux):

Cela concerne :

- ✓ La Maison de la Salers
- ✓ La station et foyer d'hébergement du Col de Légal
- ✓ Les aires de camping cars définies par la CC
- ✓ **L'espace d'activités de pleine nature de Longayroux**
- ✓ L'espace d'activités de pleine nature du Falgoux
- ✓ Les maisons d'artisans d'art, définies par la CC

*Il en existe une à Pleaux (à la bibliothèque municipale).

Les maisons de service au public permettent de se mettre en relation avec les permanences de plusieurs organismes : CPAM ; APAJ ; CAF ; Pôle emploi ; UDAF ; MSA

L'organisation de la communauté de communes

